



Déjeuner du Cercle des Réseaux européens

Eric Mamer, Chef de Cabinet Adjoint de Gunther Oettinger

Février 2016

Le 24 février, le Cercle des Réseaux Européens a eu le plaisir de rencontrer Éric Mamer, Chef de Cabinet Adjoint de Gunther Oettinger, Commissaire à l'économie numérique et à la société numérique. Le thème de ce déjeuner a porté sur l'impact de l'agenda digital de la Commission sur les entreprises de réseaux dans la continuité de la stratégie numérique du 6 mai 2015.

Les priorités à l'agenda

Eric Mamer est revenu sur les ambitions numériques de la Commission, rappelant le caractère politique de son agenda numérique. Parmi les sujets couverts dans le marché unique numérique un certain nombre sont prioritaires :

La première priorité est de **combattre la fragmentation du marché**.

Pour cela, la Commission a un programme de travail complet qui se traduit en plusieurs initiatives pour :

- 1- **Mettre fin au blocage géographique** afin de faciliter le commerce électronique et développer le potentiel européen des e-commerçants ;
- 2- **Développer les bons standards techniques pour les technologies du numériques**. Pour la Commission, les standards et normes doivent être équilibrés afin de ne pas bloquer l'innovation et la compétitivité, tout en assurant un haut niveau de sécurité ;
- 3- **Booster la numérisation de l'industrie**, notamment dans le cadre de nouvelles propositions attendues sur le cloud et le big data ;
- 4- **Adapter la législation relative aux contenus**. La Commission devrait au début de l'été présenter la fin de sa réforme sur les droits d'auteurs, dont la première partie a été présentée le 9 décembre dernier. Eric Mamer a rappelé qu'il s'agissait d'un sujet politique hautement sensible dont les travaux font l'objet de difficiles négociations en interne;
- 5- **Assurer la libre circulation des données en Europe**, après l'adoption du règlement sur la protection des données. Une proposition législative est attendue pour le deuxième semestre 2016 afin de travailler sur cette nouvelle économie. Tout l'enjeu est de mesurer la contrepartie économique des données. Le but de la Commission est que les plateformes respectent le droit du marché tout en

Eric Mamer en bref

Fonctions actuelles

Depuis le 1er mars 2016 Éric Mamer est devenu directeur pour la compétitivité et pour le suivi du budget du «semestre européen» à la Direction Générale du marché intérieur.

Anciennes fonctions

Chef de Cabinet Adjoint de Gunther Oettinger, Commissaire en charge de l'économie et de la société numérique.

2012-2014 : Directeur de Cabinet Adjoint du Commissaire à l'énergie

Porte-parole de l'ancien vice-président de la Commission Neil Kinnock et de la Commissaire au Budget Michaele Schreyer.

gardant leur efficacité. En ce qui concerne les données des utilisateurs, notamment sur les plateformes, l'important pour la Commission est de protéger leurs droits. Le Commissaire Oettinger soutient une meilleure capacité d'utilisation des données afin d'augmenter la compétitivité européenne. Dès lors, la réflexion sur les conditions d'une meilleure accessibilité aux données est nécessaire. La Commission doit désormais trouver le bon business model afin d'assurer croissance via l'utilisation des données et un haut niveau de protection de la vie privée.

- 6- **Mettre en place un PPP sur la cybersécurité.** Suite au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, la Commission travaille activement dessus dans une approche partenariale avec les acteurs ;
- 7- **Lancer un nouveau plan d'action sur le e-gouvernement.** Le sujet est actuellement dans les tuyaux des unités de la Commission, suite à la clôture de la consultation qui a montré une réelle convergence des positions et ambitions. Le nouveau plan d'action devrait être présenté au printemps.
- 8- **Encadrer les plateformes.** Suite à la consultation clôturée fin 2015, la Commission s'est engagée à faire une analyse du sujet, sans pour autant proposer une législation en la matière. Elle reste dans une approche sur base d'orientations, plus que sur une approche réglementaire tout en étant très vigilante au développement des services. Sur la responsabilité des plateformes et le rôle de l'intermédiaire, la Commission ne cherche pas à réglementer. L'important n'est pas le texte in fine mais le résultat du débat en cours. La Commission ne souhaite pas adopter une approche formaliste, mais plutôt développer une appréhension large du sujet afin de prendre en compte les futurs changements technologiques. Le débat est riche aucune solution n'a encore été trouvée. La Commission cherche à trouver une solution pour qu'elles se développent sans abus de position dominante et avec une utilisation proportionnée des données.
- 9- **Poursuivre l'initiative sur le cloud européen,** en dépit des fortes sensibilités internes sur le sujet
